

Commentaires du public reçus par la commission entre le 16 juillet et le 6 août 2026

Projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW 2 inc.

Auteurs des commentaires



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

GL Gagnon	16 juillet 2026
Jean-Paul Roy	18 juillet 2026
Camille Poulin	23 juillet 2026
Gisèle Bélanger	24 juillet 2026
Guylaj Landry	26 juillet 2026
Louise Bourgeois	27 juillet 2026
Jean-Paul Roy	27 juillet 2026
Lysane Picker-Paquin	28 juillet 2026
STÉPHANE OUELLET	30 juillet 2026
Dominique Bourassa.....	30 juillet 2026
steve johnston.....	31 juillet 2026
Martin Chrétien	31 juillet 2026
Myriam Trottier	31 juillet 2026
Simon Michaud-Blais	1 août 2026

Richard Gougeon.....	4 août 2026
Gilles Desrosiers pour CLUB CHASSE ET PÊCHE RIVIÈRE DU LOUP INC. ABRÉGÉ.	5 août 2026
louise keable.....	5 août 2026
Virginie Bernier	6 août 2026
Annabelle Guimond-Simard.....	6 août 2026
Benoit Cyr.....	6 août 2026
Dominique Pépin-Guay pour LES GARDIENS DU PAYSAGE	6 août 2026

GL Gagnon

16 juillet 2026

Qui sommes-nous au KRTB aux yeux des élus, méritons-nous des beaux paysages détruits par Témiscouata 1-2, PPAW1, Madawaska, PPAW2? Le seuil critique non connu sur impact aviaire cumulatif; il sera trop tard lorsque connu. Vue la concentration éoliennes T 1-2, PPAW1, PPAW2, il sera difficile, dangereux d'éteindre un feu de forêt avec avions et arroser contre la tordeuse des ... L'arrivée d'éoliennes PPAW1 est pas rassurante visuellement en plus des avis d'experts dans PR4.3 publié 4 mai 2026 et inquiétude ministérielle sur impact aviaire sous-estimé dans QC2-18 PR5.7 5 mai 2026; que sera la tristesse tragique qui suivra? Nos élus prennent de sérieux risques avec les infrasons. Pouvons-nous vivre simplement dans une nature vierge avec sa vastitude paisible? Les distances d'implantation fixées par les 2 MRC ne sont pas toutes les mêmes dans les 2 MRC. Est-ce trop demander avoir normes provinciales rigoureuses établies avec propriétaires privés, monde médical? GL

Gagnon

Jean-Paul Roy

18 juillet 2026

ALERTE EFFETS CUMULATIFS Sous réserves vérifications/précisions. +/-160 kilomètres(km) entre Ouest MRC Kamouraska et Est MRC des Basques, somme éoliennes Viger Denonville(12), Nicolas Riou(65), Témiscouata 1+2(32), PPAW1, Madawaska, PPAW2, Wocowson annoncé(+/-1000MW, +/-156) est +/-415 éoliennes, 1245 pales(PFAS/ BPA/ micro-plastiques?), +/-2236MW, +/-20 km carrés déforestation, des balises lumineuses, +/-55 km somme diamètres rotors, +/- 7 km carrés surface totale balayée par pales = 1 rectangle +/- 160 mètres hauteur x +/- 44 km longueur, des dizaines km carrés zones sonores dérangeantes audibles + infrasons, des dizaines km carrés zones sécurité accès restreint dues a projections glace, faune aviaire tuée, bris pales. Quel avenir pour paysages jour/nuit, station Aster, tourisme, qualité de vie, santé/sécurité/sentiment de sécurité, environnement? Mur vertical hachoir pour insectes, oiseaux migrateurs, chauves-souris, autres volatiles au BSL Ouest!? Salutations. Jean-Paul Roy.

Camille Poulin

23 juillet 2026

Nous ne voulons pas de plus de projets éoliens au Québec. Les éoliennes détruisent le paysage et les parcs éoliens ont un impact terrible sur l'environnement avec la construction des chemins et la quantité de béton utilisée, sans parler de la pollution sonore et visuelle. On a bien assez d'énergie avec l'hydro électricité et on vit en nature pas pour la voir être ruinée au profit d'industries privées.

Gisèle Bélanger

24 juillet 2026

Quels sont les retombées négatives sur l'environnement et économiques dees érablières? Merci

Guylaij Landry

26 juillet 2026

Je suis pour l'implantation d'éoliennes en autant que les sites choisis se retrouvent dans des endroits stratégiques qui minimisent les impacts environnementaux et qui ne sont pas à proximité des populations. L'ajout d'éoliennes doit tenir compte des besoins réels et doit obtenir l'aval des communautés environnantes, Il faut prendre le temps de bien faire les choses, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Louise Bourgeois

27 juillet 2026

Salutations à vous M. le Président et mme la commissaire, à la suite de l'écoute de vos travaux, je constate le manque de réponse d'Hydro-Quebec dans les questions de gestions de nos ressources énergétiques. Hydro-Quebec se doit de répondre aux citoyens de façon professionnel, honnêtement et avec vigueur. Les distances séparatrices entre les milieux de vies et certaines éoliennes industrielles est épouvantable 595m. et varie beaucoup selon les règlements d'une municipalités à l'autre. La consultation publique me semble déficitaire, des portes ouvertes sans réel pouvoirs aux citoyens de s'exprimer. J'ai attendue les réponses des gouvernements dits de proximité et ils n'ont jamais eut de plainte des citoyens, il y a des questions selon le promoteur dans RÉE c'est noté autour des Lacs qu'il y a peu d'acceptabilité. Les MRC, municipalités et le promoteur ont besoins d'argent donc ils minimisent les impacts de ces projets sur leurs citoyens, milieux humides et les forêts.

Jean-Paul Roy

28 juillet 2026

Mme&M les commissaires, Bape PPAW2 27 juillet 2026 En tout respect, chaque activité humaine, considérée individuellement ou a la pièce, peut sembler marginale dans les analyses du milieu politique. Cependant, en additionnant les activités humaines antérieures, le résultat est un effet cumulatif visible et ressenti, soit le bouleversement environnemental mondial et les changements climatiques, lesquels sont significatifs et importants. Donc ATTENTION a la déforestation cumulative, la perte cumulative de séquestration du carbone, la diminution cumulative de la capacité de production de l'oxygène, aux îlots de chaleur cumulatifs créés, a la perte cumulative de biodiversité,... Salutations distinguées. Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur.

Lysane Picker-Paquin

28 juillet 2026

Je suis contre le projet PPAW 2 parce que lors de la première partie de l'audience publique du BAPE, autant Hydro-Québec que le promoteur ont mentionné qu'il était impossible de savoir si l'énergie produite allait réellement servir à la transition énergétique ou plutôt servir à alimenter de futurs projets industriels. Aussi, l'Alliance de l'énergie de l'Est n'a mentionné qu'un seul indicateur pour mesurer l'acceptabilité sociale du projet, qui est un sondage qu'elle a commandé en 2025. Or, les conclusions de l'Alliance par rapport à ce sondage ont été remises en question par un chercheur de l'IRIS : www.moutonnoir.com/2025/12/retourner-aux-faits-une-reponse-a-lalliance-de-lenergie-de-lest-methode-analyse-et-opinion/ ; et la firme TACT qui a réalisé le sondage a de nombreux mandats de lobbyisme en faveur de l'éolien : www.carrefourlobby.quebec/publique/carte-identite/entreprise/01783ce4-12ee-4bd9-8456-d5e62a675a64/mandats

STÉPHANE OUELLET

30 juillet 2026

Nous sommes très favorable à la réalisation du projet PPAW2. C'est un projet qui respecte l'environnement et les valeurs de la région. Ce développement est situé loin des résidences ce qui n'affectera pas la quiétude de la population.

Dominique Bourassa

30 juillet 2026

Le projet de parc éolien m'inquiète parce que: - L'étude d'impact ne présente pas de mesures pour mesurer la capacité des milieux hydriques à alimenter la production de béton prévue sur le site de construction. Lors de la 1ère partie de l'audience publique du BAPE, nous avons appris que des quantités importantes d'eau prélevées sur le site seraient nécessaires pour la préparation des 800 m cubes de béton au pied de chaque éolienne. De plus, le promoteur ne fait aucune mention des impacts cumulatifs sur la nappe phréatique du prélèvement d'eau qui a été fait pour la préparation du béton pour PPAW 1. -Le projet PPAW 2 fait déjà l'objet d'un contrat d'approvisionnement entre Invenergy et Hydro-Québec, ce qui me donne l'impression qu'on ne peut plus refuser le projet, mais seulement se prononcer sur des détails d'implantation, ce qui ne correspond pas à une réelle consultation du milieu.

steve johnston

31 juillet 2026

Les projets éoliens privatise une partie de la vente d'électricité par le biais des promoteurs, ces kWh payé plus cher qu'ils se vendent sont déficitaire. Ils peuvent effondrer les surplus d'Hydro. Ce n'est pas vert du tout , les palles ne sont pas recyclés. Les effets sur animaux, eau et humain son nocifs. Deforestation, compactage des sols , pollution visuelle.

Martin Chrétien

31 juillet 2026

Je ne peux pas croire quand 2026 on détruit l'environnement, la nature ou habite des gens qui n'auront plus de qualité de vie pour de l'argent. Cela devrait être interdit et aussi penser à tout l'écosystème qu'ils vont détruire.

Myriam Trottier

1 août 2026

Éoliennes La population du Québec ne veut pas d'éoliennes en zones habitées, ni dans les endroits cultivables, ni dans les marécages ,ni dans les forêts ,ni dans les couloirs migratoires . Que les dirigeants d'Hydro Québec se le tiennent pour dit, l'électricité appartient au Québec,ce n'est pas négociable

Simon Michaud-Blais

1 août 2026

Malheureusement, la déforestation nécessaire à l'installation de chaque éolienne, la quantité de béton répandue sur le territoire, les impacts, entre autres sonores, sur la faune locale, etc., m'inquiète plus que les potentiels bénéfiques de l'installation de ce parc éolien. Le vocabulaire de transition énergétique est balancé à tout vent, alors qu'on constate plutôt que les projets éoliens servent à augmenter notre production d'électricité plutôt qu'à transitionner vers des énergies moins dommageables pour l'environnement et notre santé. Le développement industriel dans notre région que représente ici le projet de parc éolien PPAW 2 a un trop grand impact sur la faune, la flore et les milieux hydriques. Une diminution de notre consommation énergétique à travers, entre autres, des mesures favorisant l'efficacité énergétique, pourrait libérer une quantité équivalente d'énergie sans pour autant mener à la destruction de nombreux habitats, à la bétonisation de sols, etc.

Richard Gougeon

4 août 2026

Si la compagnie, en occurrence Invenenergy, qui s'occupe de l'installation, l'entretien et le démantèlement des éoliennes, venait qu'a fermer ou faire faillite, qui s'en occuperait .

Gilles Desrosiers pour CLUB CHASSE ET PÊCHE RIVIÈRE DU LOUP INC. ABRÉGÉ.

5 août 2026

Objet : Commentaires concernant le projet de parc éolien PPAW-2 Madame, Monsieur les membres du BAPE, Je souhaite vous faire part de mon point de vue concernant le projet PPAW-2. Je suis vice-président du Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup inc. et j'ai été mandaté pour assurer le suivi des projets PPAW-1 et PPAW-2. À ce titre, je siège au comité de suivi avec Invenergy. Je peux confirmer qu'Invenergy, ses entrepreneurs et ses sous-traitants réalisent les travaux en collaboration avec les utilisateurs des terres publiques, notamment les chasseurs, les pêcheurs, les motoneigistes, les adeptes de VTT et les acériculteurs. Parmi les mesures mises en place : relocalisation de sentiers de motoneige, aménagement de traverses de tubulures et de chemins d'accès aux érablières, ainsi qu'un arrêt complet des travaux durant la chasse à l'orignal. Cette lettre constitue une version abrégée. La version complète sera déposée lors de la séance publique du BAPE.

louise keable

5 août 2026

— Ses effets cumulatifs avec PPAW 1, Témiscouata 1 et 2 et Madawaska ne sont pas bien renseignés -aucune mesure de suivi des mesures d'atténuation ne semble prévue. — La littérature scientifique sur les impacts des infrasons ne semble pas prise en compte dans l'évaluation des impacts soumise par le promoteur. — lors de la première partie de l'audience publique du BAPE, autant Hydro-Québec que le promoteur ont mentionné qu'il était impossible de savoir si l'énergie produite par PPAW 2 allait réellement servir à la transition énergétique ou plutôt servir à alimenter de futurs projets industriels — — La diminution du potentiel de stockage de carbone qu'entraînera la déforestation nécessaire au projet n'est aucunement prise en compte dans l'étude d'impact déposée par le promoteur. - le promoteur n'a pas été en mesure de présenter le bilan carbone total du projet, en tenant compte notamment de l'extraction des matériaux nécessaires à la construction des éoliennes

Virginie Bernier

6 août 2026

Comme citoyenne de Mont-Carmel je suis profondément inquiète de l'ampleur cumulatif de ces projets d'implantation d'immenses éoliennes. Je suis aussi inquiète des impacts majeurs de nature sociale, environnementale de chacun de ces projets individuels. Détruire tout ce territoire, ces écosystèmes de façon irréversible pour répondre aux besoins en électricité des industries, des centres de données et pour enrichir des compagnies privées est une grande erreur. Comme société nous pouvons faire mieux et mettre en valeur notre savoir-faire afin de protéger nos territoires pour les générations futures, pour la santé aussi de nos écosystèmes et mettre de l'avant des solutions de grands projets d'économie d'énergie. Je souhaite qu'un BAPE générique analysant les effets cumulatifs de tous ces projets éoliens soit mis en branle rapidement pour prendre un pas de recul sur ces projets qui vont à vitesse grand V.

Annabelle Guimond-Simard

6 août 2026

Le projet de parc éolien PPAW2 m'inquiète entre autres parce que la diminution du potentiel de stockage de carbone qu'entraînera la déforestation nécessaire au projet n'est aucunement prise en compte dans l'étude d'impact déposée par le promoteur. Lors de la première partie de l'audience publique du BAPE, le promoteur n'a pas été en mesure de présenter le bilan carbone total du projet, en tenant compte notamment de l'extraction des matériaux nécessaires à la construction des éoliennes et de la diminution du potentiel de stockage de carbone.

Benoit Cyr

6 août 2026

Il est impératif que toutes les études, concernant tous les impacts potentiels sur l'environnement et la santé des citoyens, soient produites avant l'acceptabilité de ce projet. Ces études doivent t'être faites par des spécialistes indépendants et les conclusions doivent être totalement sans danger ni conséquence aucune pour les citoyens vivant à portée de tout impact potentiel de ce type d'éoliennes, afin que ce projet soit considéré viable et/ou envisageable. Il doit bien sûr, être écoresponsable et sans impacts néfaste pour la biodiversité dans son ensemble. S.V.P., Que les décideurs soient responsables, compétents et conséquents, dans les décisions et mises en œuvre de projets variés, comme celui-ci, afin qu'ils s'alignent avec les intérêts, autres que financiers, de tous. S.V.P. STOP à ce projet! Que les décideurs fassent correctement leur travail. Faites les choses dans l'ordre, il y'a encore beaucoup d'étapes à franchir, avant même l'acceptabilité de ce projet. Merci.

Dominique Pépin-Guay pour LES GARDIENS DU PAYSAGE

6 août 2026

Les Gardiens du paysage demandent le refus du projet PPAW2. Ni report, ni conditions : le refus. L'étude d'impact pose que les paysages déjà marqués par des éoliennes offrent « une capacité d'insertion supérieure » (p. 31). Ce qu'on a déjà abîmé devient la permission d'abîmer encore. L'effet d'accumulation, lui, n'est jamais coté. Une méthode ainsi construite ne peut jamais conclure qu'un territoire a atteint sa limite. Notre mémoire en fait la démonstration. Nos forêts publiques, nos horizons, nos lacs et nos villages ont mis des siècles à devenir ce qu'ils sont. Nous n'en sommes pas propriétaires. Nous les tenons de ceux qui nous ont précédés et nous les devons à ceux qui viendront. Être citoyen, ce n'est pas attendre qu'on nous consulte. C'est lire, documenter, se rassembler et parler pendant qu'il en est encore temps. Levons-nous. Décidons nous-mêmes ce qui ne se transforme pas — avant que d'autres en décident pour nos enfants.